

DU 1^{ER} AU 30 JUILLET 2020 : DANSEZ ET BOUGEZ

L'association **Fêtes et Loisirs** vous propose deux activités : Zumba et danse tahitienne au Jardin Sémaphore de Montélier.

Zumba tous les mercredis à 19h

Danse tahitienne tous les mardis et jeudis à 19h.

La réservation est obligatoire sur www.fetesetloisirs.com.



Envie de faire du vélo ?

Le Gouvernement a pris des mesures pour encourager la pratique du vélo par les Français.

2 offres sont proposées :

- faire réparer son vélo au sein d'un réseau de réparateurs référencés avec une prise en charge exceptionnelle jusqu'à 50 euros d'un montant hors taxe
- des formations gratuites «coup de pouce remise en selle» pour apprendre à circuler en sécurité : d'une à deux heures d'apprentissage, individuellement ou en petit groupe, avec un moniteur expérimenté.

Pour tout savoir, rendez-vous sur : coupdepoucevelo.fr

POUR QUE CET ÉTÉ RIME AVEC SÉRÉNITÉ ...

Mesures de restriction des usages de l'eau en Drôme

Le 4 juin 2020, le préfet de la Drôme a pris un arrêté de restriction : l'ensemble du département exceptés les secteurs Rhône, Valloire et Royans Vercors est désormais en alerte sécheresse tant pour les eaux superficielles que souterraines.

Il est impératif que l'ensemble des usagers de l'eau mette en œuvre des pratiques économes en matière de consommation d'eau.

Vous pouvez retrouver l'arrêté sur <http://www.drôme.gouv.fr/>.

Sont (entre autres) interdits :

- Le remplissage des piscines
- Le lavage des véhicules hors stations professionnelles
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts (hors potagers) entre 6h et 20h.

ATTENTION AUX NOYADES ACCIDENTELLES !

La baignade comporte des risques et est responsable chaque année d'environ 1000 décès et, parfois, de graves séquelles. Les noyades sont la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans.

Quelques bons réflexes :

- assurer une surveillance rapprochée des jeunes enfants par un adulte,
- leur apprendre à nager le plus tôt possible,
- ne pas surestimer ses capacités physiques.

Prévenir le feu

Protéger la forêt et la végétation

Un mégot de cigarette jeté, un barbecue, des combustibles stockés trop près des habitations, des outils sources d'étincelles manipulés près d'espaces naturels : ces gestes en apparence anodins peuvent provoquer des départs de feux de végétation.

Aujourd'hui, 80 % des incendies sont déclenchés à moins de 50 mètres des habitations.

En prévention : le débroussaillage de son habitation car un terrain débroussaillé permet au feu de passer sans provoquer de grands dommages et facilite le travail des sapeurs-pompiers.

+ d'infos sur : feux-foret.gouv.fr
Signalez tout départ de feu au 18 ou au 112.

Stop aux cendres encore chaudes dans les conteneurs

Plusieurs incendies de conteneurs à ordures ménagères ont lieu chaque année sur le territoire de Valence Romans Agglo. Pour éviter tous risques, il est demandé aux usagers de veiller à ne pas déposer des cendres encore chaudes dans les conteneurs, qu'il s'agisse de bacs, conteneurs semi-enterrés ou enterrés.

Merci de les laisser refroidir plusieurs heures ou de les humidifier avant de les jeter.

Et pourquoi ne pas les utiliser au jardin !



Agave à l'intersection de la rue Gaston Berger et de la rue des Préalpes : voici son unique floraison qui va l'épuiser et la faire mourir pour ensuite renaître avec ses rejets.

Montélier Mag

www.montelier.com

parole de maire

Madame, Monsieur,
Les vacances scolaires sont arrivées et, en cette année 2020 à tout le moins très particulière, c'est un nouveau rythme qui s'annonce.

Après la période de confinement que nous avons vécue, nous pouvons remercier les enseignants qui, souvent peu préparés à assurer leurs cours à distance, ont pris le taureau par les cornes et créé un nouveau lien avec les enfants.

Nous pouvons aussi remercier ceux qui, parmi eux, ont assuré l'accueil des enfants des personnels soignants, avec les agents périscolaires communaux, pour que ces personnels puissent exercer leurs métiers.

Et il ne faut pas oublier ceux qui nous ont permis de traverser cette période de façon plus gourmande, les producteurs locaux qui se sont eux aussi adaptés, proposant pour certains des livraisons à domicile. Quelques-uns d'entre eux sont présents chaque samedi sur le marché de Montélier, marché qu'il nous appartient de faire vivre en venant flâner et remplir son panier.

Cette liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut. La pandémie a remis en cause de larges versants de nos habitudes.

Elle nous a aussi contraints à renoncer à l'organisation de Montélier en Fête et au tir du feu d'artifice ainsi qu'à celle de la Fête des Enfants. Difficile en effet d'imaginer respecter les gestes barrières dans ce type de festivités.

Nous ferons tout notre possible pour maintenir le forum des associations, en une version plus distanciée, si l'évolution de la crise sanitaire le permet.

J'espère vous retrouver tous en forme et reposés à la rentrée et vous souhaite d'ici là un bel été..



Bernard Vallon

Bernard Vallon
Maire de Montélier

Registre des personnes vulnérables

L'été est là ainsi que le risque de canicule. Si vous avez plus de 65 ans ou plus de 60 ans et êtes reconnu inapte au travail ou si vous êtes adulte handicapé, vous êtes concerné. Vous pouvez contacter la mairie pour vous inscrire sur le « registre des personnes vulnérables ».

A quoi cela sert-il ? En cas de déclenchement de l'alerte canicule par la préfecture, les personnes inscrites seront contactées pour vérifier que tout va bien pour elles. Une visite à domicile leur sera proposée.

Comment s'inscrire ? A l'accueil de la mairie ou par téléphone au 04 75 59 93 93.

→ **N'hésitez pas à en parler autour de vous !** Nous l'avons vu lors du confinement, il est indispensable que la mairie puisse joindre les personnes les plus vulnérables de la commune et ainsi leur apporter de l'aide.



Valence Romans Tourisme vient de publier le numéro 1 de son magazine touristique intitulé « Changez d'air ». A la page 28, vous trouverez un article sur Montélier « Un village haut en couleurs » qui met en avant le travail passionné et passionnant de François Heyraud, responsable des espaces verts de la commune.

En devenir : un nouveau local et de nouveaux terrains pour la Pétanque

En 2020, un nouveau local pétanque va être construit sur le site du complexe sportif le Prieuré. Des terrains vont aussi être aménagés en remplacement de ceux existants sur l'ancien stade.

L'objectif est de remplacer le bâtiment vieillissant, rassembler les activités sportives avec la mise en commun du parking.

Les travaux devraient être achevés avant la fin de l'année.

A suivre ...



METTEZ-VOUS « ALABRI »

Valence Romans Agglo propose un dispositif pour aider les propriétaires en zone inondable ; plus de 3000 bâtiments sont concernés près des cours d'eau Véore et Barberolle, donc près du Guimand.

Qu'est-ce que le dispositif Alabri ?
Un diagnostic gratuit est proposé pour évaluer les risques sur le bâtiment en cas de montée des eaux ; il propose des mesures de prévention.

Certaines mesures parfois très simples peuvent grandement limiter les dégâts : protection des personnes, limitation des dégâts matériels, accélération du retour à une vie normale.

Si des travaux plus importants sont à prévoir, certains peuvent être financés dans le cadre du dispositif Alabri jusqu'à hauteur de 80%. Vous pouvez également être accompagnés dans le montage du dossier de demande de subvention.

Vous souhaitez savoir si vous êtes en zone inondable ou obtenir des informations complémentaires sur Alabri :
Site internet : www.valenceromansagglo.fr (rubriques « un territoire durable » « entretien des rivières » « alabri »).
Téléphone : 04 76 04 47 02
Courriel : Alabri-Veore-Barberolle@arteliagroup.com



N'oubliez pas le marché de plein vent sur le parking de l'école Charpak !

Pêches, abricots... les fruits et légumes locaux de l'été sont de retour et vous attendent.

Venez les retrouver chaque samedi.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Signalez vos absences pour une période donnée auprès de votre brigade de gendarmerie au moyen du formulaire spécifique «Opération Tranquillité Vacances».

Cette inscription est gratuite.

La gendarmerie veillera ainsi plus particulièrement sur votre logement en votre absence.

Vous pouvez retrouver le formulaire sur le site de la commune :
www.montelien.com/infos-pratiques/demarches-administratives

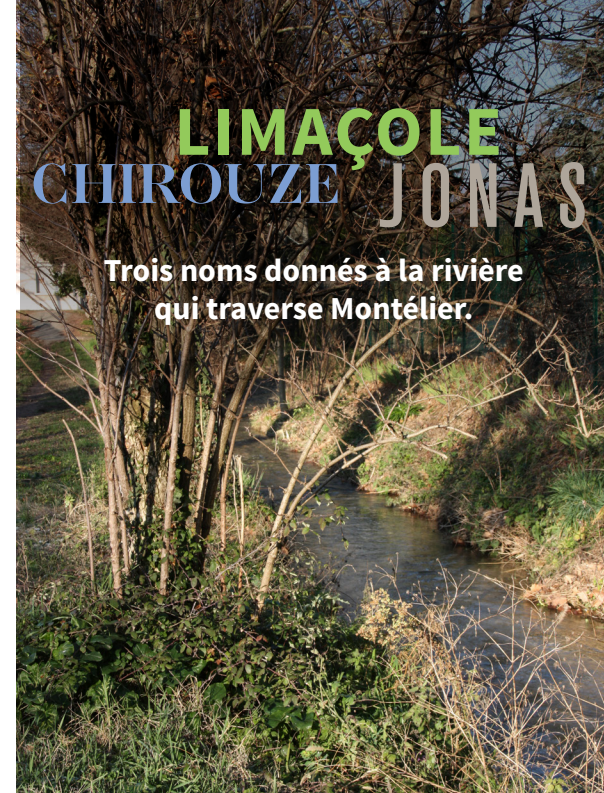
UNE ADRESSE PRÉCISE PEUT SIGNIFIER UNE VIE SAUVÉE

En 2019, la commune de Montélier a terminé de dénommer toutes ses voies et d'attribuer un numéro à chaque habitation. Si les habitants des zones urbanisées de la commune détenaient déjà tous une adresse précise, ce n'était en effet pas le cas en zone rurale.

Nous vous rappelons qu'il est important d'indiquer son adresse précise (N° et nom de rue) pour que vos livraisons ou vos visiteurs ne se perdent pas et surtout de bien installer votre numéro de rue au niveau de votre entrée pour que les secours vous trouvent le plus rapidement possible en cas d'urgence !

LIMAÇOLE CHIROUZE JONAS

Trois noms donnés à la rivière qui traverse Montélier.



Pourquoi trois noms ? Si vous connaissez la raison, « la petite histoire », n'hésitez pas à vous manifester d'ici au 30/08/2020 !

En effet, pour des raisons de sécurité, il est apparu la nécessité au cours de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de simplifier la situation en ne donnant qu'un seul nom à cette rivière. L'assurance de se comprendre plus facilement ...

Le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur cette question à partir du mois de septembre prochain.



PARTICIPATION CITOYENNE, SOUHAITEZ-VOUS ÊTRE RÉFÉRENT ?

En 2018, la commune s'est lancée dans une démarche Participation Citoyenne.

Pour rappel, il s'agit d'une démarche de prévention destinée à favoriser une attitude vigilante et solidaire de la population de Montélier pour dissuader les délinquants potentiels. Cela se réalise au travers d'un partenariat entre la mairie et la gendarmerie auquel sont associés les habitants.

Comment cela fonctionne-t-il ? La commune est divisée en plusieurs secteurs ; à chaque secteur correspond un référent. Ce référent centralise les informations qui lui sont transmises par les habitants de son secteur (véhicule inhabituel qui semble faire des repérages, personne ayant un comportement étrange...). Il les transfère à la gendarmerie. Il est vigilant sur ce qui se passe dans son quartier.

Si vous êtes souvent présent à votre domicile et que vous souhaitez proposer votre candidature pour être « référent participation citoyenne », contactez la mairie.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le 8 juin 2020, le conseil municipal a décidé d'engager la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune, lequel avait été approuvé en septembre 2013.

Plusieurs objectifs sont assignés à cette révision. Parmi les principaux :

→ **Mettre en compatibilité** le PLU avec les évolutions réglementaires et législatives récentes, le SCOT, le PLH, le PDU, le SDAGE

→ **Programmer** une évolution mesurée et contrôlée de la population et assurer un parcours résidentiel aux habitants sur la commune, en optimisant la consommation foncière, dans le respect des caractéristiques paysagères, environnementales, patrimoniales, architecturales propres à la commune, en prenant en compte la qualité des dessertes par les réseaux et l'état des voiries et en interdisant le mitage du territoire pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels

→ **Mettre en compatibilité** le PLU avec les jugements rendus relatifs à l'urbanisation du quartier des Petits et Grands Bois

→ **Préserver la ressource** en eau et les secteurs écologiques sensibles, maintenir les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité connus

→ **Valoriser les projets** favorables à l'utilisation de l'énergie verte/renouvelable, favoriser l'amélioration du parc de logements existants et prévenir les émissions de gaz à effet de serre, notamment par une localisation adaptée des logements

→ **Participer à l'aménagement** numérique de la commune en définissant les conditions de développement des communications électroniques, tant pour les activités économiques que pour l'habitat.

L'intégralité de la délibération du conseil municipal est consultable sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie.

L'élaboration de cette révision portera sur l'intégralité du territoire de la commune conformément à l'article L. 153 1 du code de l'urbanisme.

La concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes : réunion publique, exposition, publication dans le magazine communal et registre de concertation en mairie.

Vous pouvez dès à présent contribuer à l'élaboration de ce nouveau PLU en adressant un courrier à urbanisme@montelien.com ou par courrier à l'attention de M. le Maire ou encore en venant inscrire vos remarques et idées sur le registre de concertation en mairie.

A noter : la révision d'un PLU demande du temps, il faut prévoir la fin de cette révision pour 2022.

